

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC  
AVIS DE PROMULGATION  
Règlement numéro 09-384-25-24**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025 le règlement suivant :

- *Règlement numéro 09-384-25-24 amendant le règlement de zonage numéro 05-384-15 afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-1.*

Ce règlement a reçu un avis et un certificat de conformité émis par la M.R.C. de l'Assomption en date du 27 novembre 2025.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne pendant les heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Charlemagne ce 28 novembre 2025



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 28 novembre 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 28 novembre 2025.

Donné à Charlemagne ce 28 novembre 2025



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière